

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 16 janvier 2018
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents : M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - Mme Béatrice GNAEDIG - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER - Mme Sandra WILLMANN

Absents : M. Jeannot KLEIN (avec procuration à M. Jean-Luc GWISS) - Mme Stéphanie BAUER (avec procuration à Mme Béatrice GNAEDIG)

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2017**
- 3. Admission en non-valeur : budget assainissement**
- 4. Travaux de mise en souterrain du réseau téléphonique dans la rue des Roses**
- 5. Imputation en section d'investissement d'une dépense**
- 6. Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021**
- 7. Convention de mise à disposition de personnel**
- 8. Divers**

A l'occasion de la nouvelle année, M. le Maire présente ses vœux au Conseil Municipal, à la presse et à l'ensemble de la population de Mommenheim.

Il souhaite aussi la bienvenue à Mme Michèle KAPFER qui rejoint les effectifs de la commune en tant que Secrétaire Générale.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** M. Eric MULLER, secrétaire de la présente séance assisté par Mme Michèle KAPFER.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2017

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017.

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 12 décembre 2017.

*Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal
de la séance du 12 décembre 2017
à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION
(Mme Elisabeth JAECK).*

3. Admission en non-valeur : budget assainissement

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Certaines recettes ne pouvant être recouvrées, le Trésorier propose de les admettre en non-valeur afin de régulariser les écritures comptables.

VU les taxes et produits communaux déclarés irrécouvrables par le Trésorier Principal de Brumath en date du 5 janvier 2018 ;

CONSIDERANT le montant des impayés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur au titre de la redevance d'assainissement le montant de 42,68 € TTC concernant un créancier pour l'exercice 2012,
- **DIT** que **cette** dépense de 42,68 € TTC sera imputée à l'article 6542.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Travaux de mise en souterrain du réseau téléphonique dans la rue des Roses

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de voirie dans la rue des Roses sont l'occasion de mettre en souterrain les réseaux Orange dans cette rue. Il présente l'offre de la société Electrification Industrielle de l'Est de Haguenau qui est présente sur place dans le cadre des travaux d'éclairage public. Le montant des travaux s'élève à 13.311,87 € HT.

Mme Simone HARTER pose la question du périmètre exact de la rue des Roses. M. le Maire lui précise que la rue des Roses démarre à l'intersection de la rue Saint Maurice et se termine au petit rond-point à l'autre extrémité. Il ajoute que, s'agissant d'un chemin d'exploitation, la prolongation en bout de rue, au nord-est, n'est pas concernée par les travaux. Une proposition d'aménagement avait été faite aux riverains de ce chemin en 2009, mais celle-ci n'avait pas été retenue par ces derniers. Le coût de la participation pour les riverains s'élevait à l'époque à environ 1.000 € par mètre linéaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** les travaux de mise en souterrain du réseau téléphonique dans la rue des Roses à la société Electrification Industrielle de l'Est de Haguenau pour un montant de 13.311,87 € HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Imputation en section d'investissement d'une dépense

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

Mme Béatrice SCHNEIDER informe les membres du Conseil Municipal de l'acquisition de matériels électriques pour l'illumination du calvaire Hess à l'entrée du village route de Brumath pour un montant de 541,07 € HT.

Le Conseil doit décider de l'affectation de cet achat de matériel durable en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'imputation de la facture de la Société Electis de Wittenheim d'un montant de 541,07 € HT en section d'investissement à l'article 2128 du budget primitif de l'exercice 2018.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain,
- Développer le thermalisme et le tourisme,
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité,
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi,
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes,
- Adapter le territoire à l'avancée en âge,
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des collectivités locales,

VU la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017,

VU le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin ;

DECIDE :

- **d'approuver** le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que présenté, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;

- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés ;
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ;
- de **charger** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Convention de mise à disposition de personnel

Rapporteur : M. Francis WOLF

Dans l'intérêt d'une bonne organisation intercommunale et pour permettre à la Commune de Mommenheim d'exercer pleinement ses compétences, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) met à sa disposition l'agent communautaire du cadre d'emploi des attachés, à hauteur de 100 % de son temps de travail.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités administratives et financières de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Divers

- Faisant suite à la conférence des Maires de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, M. le Maire présente les projets à venir sur le territoire déclinés en 14 axes phares :
 - ✓ Economie – Emploi : Formation, la priorité des priorités
 - ✓ Déchets – Energies : De nouveaux services pour les usagers
 - ✓ Voirie – Assainissement – Milieux aquatiques : La sécurité et le confort pour tous
 - ✓ Scolaire – Périscolaire : Diversification et modernisation des services
 - ✓ Petite enfance – Jeunesse : Miser sur les familles et la jeunesse
 - ✓ Urbanisme – Numérique : Les atouts de l'aménagement du territoire
 - ✓ Habitat : Repenser la politique de l'habitat
 - ✓ Mobilités : La multimodalité et la facilitation des déplacements
 - ✓ Finances – Commande publique : L'Agglomération, gage d'optimisation et de rigueur financières
 - ✓ Citoyenneté – Communication : La communication au service du citoyen

- ✓ Service public – Banque de matériel : Un service public exemplaire, au bénéfice des administrés
 - ✓ Tourisme : Une nouvelle dynamique pour le territoire
 - ✓ Equipements sportifs et culturels : Evaluation et prise en compte des besoins
 - ✓ Sécurité et salubrité : Les bénéficiaires d'une gestion exercée à l'échelle de l'Agglomération
- M. le Maire présente ensuite le projet Très Haut Débit (THD) qui a été initié il y a 6 ans et qui est à présent dans sa phase de lancement. M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Plan THD, la société ROSACE est chargée du déploiement de la Fibre Optique en Alsace en zone rurale. Deux « armoires » correspondant à des Nœuds de Raccordement Optique devraient être installées à Mommenheim, l'une rue du Maréchal Foch et l'autre dans la zone d'activités. Mommenheim devrait être raccordé pour la fin 2018.
 - M. le Maire transmet l'invitation du Maire de Waltenheim-Sur-Zorn qui souhaite célébrer le succès du chantier de la Voie Verte, fruit d'un partenariat efficace entre nos deux communes. Ainsi, il convie l'ensemble des conseillers municipaux des deux communes à l'occasion d'un repas convivial à Waltenheim-Sur-Zorn le 16 février 2018.
 - M. Eric MULLER apporte quelques informations suite à la distribution du bulletin municipal 2017 le 13 janvier 2018. Il se réjouit que le coût du bulletin (qui se monte à 7.957,13 €) ait été grandement compensé par les encarts publicitaires (à hauteur de 6.350,00 € financés par 34 annonceurs). Il reste donc 1.607,13 € à la charge de la commune. Il remercie l'ensemble des intervenants pour leur participation active.

Mme Elisabeth JAECK souligne la qualité d'impression du bulletin de cette année.

- M. Joseph KUHN souhaite avoir quelques précisions sur la cérémonie organisée par la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - section canton de Brumath) à la sortie de la messe de 10h15 le dimanche 18 mars prochain à l'occasion de la journée de commémoration du 19 mars. M. le Maire lui apporte les informations en sa possession mais l'invite à prendre contact avec M. André SCHMITT, organisateur de la cérémonie.
- M. le Maire informe l'assemblée que la panne des feux tricolores survenue peu de temps avant les fêtes de fin d'année est due à une carte mère informatique défectueuse (sans doute causée par un rongeur). Il déplore que le délai de livraison de cette carte soit aussi long, son remplacement étant prévu pour début janvier, et souligne que cette panne n'est en aucun cas liée aux changements de priorités qui ont été mis en place dans la commune. Il est rappelé que le marquage au sol et les panneaux régulent la circulation en cas d'inactivité des feux

Mme WILLMANN signale qu'un accident est survenu ce soir au croisement de la rue des Juifs concerné par ce changement de priorités. M. le Maire a demandé à la CAH de modifier l'emplacement des panneaux réglementaires. Les poteaux ont été repositionnés en tenant compte des contraintes liées aux réseaux souterrains situés sous les trottoirs. Il est proposé de rajouter des panneaux signalant la fin de priorité sur la RD 421.

- Mme Elisabeth JAECK rappelle la tenue du Carnaval de Vimbuch, village jumelé, qui aura lieu les vendredi 02/02/18 et samedi 03/02/18. Elle invite les participants à se manifester rapidement auprès d'elle afin d'organiser le co-voiturage.

Elle informe également qu'un concert de solidarité sera organisé le 11 février 2018 à 17h00 à Mommenheim par le chœur d'hommes "UNION" de Kolbsheim.

- Mme Elisabeth JAECK demande à ce que la gendarmerie soit relancée pour rechercher le propriétaire de la voiture 206 abandonnée sur le parking camion de la PDA.
- M. Joseph KUHN fait part de ses constatations sur les chantiers en cours et notamment de fissures sur les enrobés rue du Moulin. Il souhaite avoir un point d'avancement sur les travaux à proximité du tunnel SNCF. M. le Maire lui apporte les informations souhaitées et l'informe que les travaux seront achevés mi-février sauf pour la partie « pose d'enrobés » qui nécessite des températures plus clémentes. Il confirme aussi que l'enrobé sera posé uniquement sur la Voie

Verte, entre le tunnel et la gare, sur une emprise élargie par rapport au chemin initial, pour plus de confort. En aucun cas il est prévu la pose d'enrobé sur le chemin reliant la rue du Moulin à la Ferme AMMANN située rue du Général Leclerc, cette voie restant un chemin d'exploitation.

M. Joseph KUHN s'inquiète par ailleurs des dégâts causés par le passage des poids lourds dans le quartier de la rue des Vosges. M. le Maire propose de relancer le Département au printemps afin qu'il programme des travaux de voirie après achèvement des chantiers en cours.

- Mme Béatrice GNAEDIG souhaite connaître les différentes étapes administratives lors de la création de lotissements. M. le Maire lui expose les différents processus correspondant aux cas de figures rencontrés dans la commune (lotissement communal, privé, AFUA...). Dans tous les cas, il indique que le Plan Local d'Urbanisme est la base de travail en vue de la délivrance des Permis d'Aménager.
- M. Maurice SCHERER, en qualité de Président délégué de l'OMSCL, propose un bilan du marché de Noël organisé en novembre 2017 dans le village.
- M. Alain KEITH pose la question du devenir du Foyer Saint Maurice et de son éventuel transfert de propriété à la commune. M. le Maire l'informe que des échanges se tiennent effectivement avec le comité du Foyer, mais qu'à ce jour aucune décision n'est prise, ni du côté du Foyer, ni du côté de la Commune.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21h35.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Francis WOLF